



## DÉCLARATION DE PRINCIPE DE LA FDI

### Le rôle des professionnels de santé bucco-dentaire dans le sevrage tabagique

Adoptée par l'Assemblée générale de la FDI : 27-29 septembre 2021, Sydney, Australie

1

#### 2 **CONTEXTE**

3 Les professionnels de la santé, y compris les professionnels de la santé  
4 bucco-dentaire, sont les plus en mesure de promouvoir la réduction du tabagisme.  
5 Conformément aux directives de l'article 14 de la Convention-cadre de l'OMS pour  
6 la lutte antitabac, les professionnels de santé bucco-dentaire doivent proposer de  
7 brèves interventions sur le tabac dans le cadre de leurs services de routine en soins  
8 primaires.  
9

#### 10 **PÉRIMÈTRE**

11 Cette déclaration de principe vise à sensibiliser davantage au rôle fondamental que  
12 jouent les professionnels de santé bucco-dentaire pour renforcer le sevrage  
13 tabagique dans les établissements cliniques et communautaires. Elle fournit  
14 également des recommandations sur l'utilisation de cigarettes électroniques et  
15 produits de tabac chauffé et élabore des recommandations applicables aux  
16 activités de sevrage tabagique à l'échelle organisationnelle communautaire et  
17 nationale.  
18

#### 19 **DÉFINITIONS**

20 **Professionnels de santé bucco-dentaire** : personnes impliquées dans la  
21 promotion de la santé bucco-dentaire, comme les chirurgiens-dentistes et autres  
22 membres de l'équipe dentaire.

23 **E-cigarettes** : dispositifs électroniques conçus pour créer des aérosols en  
24 chauffant une solution à base de glycérine, propylène glycol, arômes et autres  
25 substances, communément appelés « cigarettes électroniques », « inhalateurs  
26 électroniques de nicotine » ou « inhalateurs électroniques sans nicotine », ou  
27 encore « vapo-teuses ».

28 **Produits de tabac chauffé** : dispositifs qui chauffent le tabac pour créer des  
29 aérosols contenant de la nicotine et autres substances chimiques (p. ex. des  
30 arômes), généralement connus sous les marques IQOS, Ploom TECH, Glo et PAX.  
31  
32

## 33 PRINCIPES

34 Le tabac est nocif sous toutes ses formes. C'est un facteur de risque qui représente  
35 un fléau mondial pour la santé publique. Étant les agents de santé les plus  
36 susceptibles de rencontrer des « fumeurs en bonne santé », les professionnels de  
37 la santé bucco-dentaire ont un grand rôle à jouer dans la lutte contre le tabagisme  
38 en effectuant une brève intervention de sevrage tabagique (protocole complet) ou  
39 en fournissant un conseil minimal pour tous les patients lors de leur première  
40 consultation et à chaque rendez-vous de contrôle.

41

## 42 DÉCLARATION

43 La FDI recommande ce qui suit :

44 Les professionnels de santé bucco-dentaire doivent :

- 45 • idéalement proposer le **protocole complet** : **demander** à tous les patients leur  
46 consommation de tabac afin d'identifier les fumeurs, leur **conseiller** d'arrêter,  
47 **évaluer** leurs motivations à arrêter, les **soutenir** pendant leur sevrage  
48 tabagique et **organiser** un suivi ;
- 49 • au moins fournir le **conseil minimal** : **demander** à tous les patients leur  
50 consommation de tabac afin d'identifier les fumeurs, leur **conseiller** d'arrêter  
51 et les orienter vers des unités ou des services de sevrage tabagique (**agir**), en  
52 tenant compte que le conseil minimal n'est pas recommandé si aucun autre  
53 service de sevrage tabagique n'est accessible ou disponible ;
- 54 • décourager l'utilisation de cigarettes électroniques et produits de tabac chauffé  
55 en tant que solution au tabac conventionnel et comme outil de sevrage  
56 tabagique, car leur sécurité n'a pas été prouvée et ces produits incitent les plus  
57 jeunes à commencer à fumer ;
- 58 • participer à une formation au sevrage tabagique afin de maintenir un protocole  
59 cohérent au sein de leur cabinet dentaire et de collaborer avec des équipes  
60 interdisciplinaires pour coordonner les services et mettre à jour les techniques  
61 et les compétences en matière de désaccoutumance au tabac ;
- 62 • avec le consentement des patients, coopérer avec d'autres services, comme  
63 les médecins, afin de partager des informations sur le tabagisme des patients  
64 et, si nécessaire, de les orienter vers d'autres services ;
- 65 • veiller à ce que leur environnement de travail (hôpitaux, cliniques dentaires,  
66 etc.) soit des zones sans tabac et sans fumée ;
- 67 • organiser et/ou participer à des programmes de sevrage tabagique au sein de  
68 leur communauté (formation volontaire au sevrage tabagique, programme de  
69 sevrage tabagique dans les établissements scolaires, etc.) dans le cadre de la  
70 prévention primaire ;
- 71 • contribuer à la communication massive de la lutte contre le tabagisme et les  
72 succédanés nocifs du tabac.

73 Les prestataires de l'enseignement dentaire doivent :

- 74 • former les étudiants aux différents produits du tabac et à leurs effets sur la  
75 santé ainsi qu'intégrer des formations sur le sevrage tabagique (conseil

- 76 minimal et protocole complet) dans leurs programmes d'études ;
- 77 • créer un environnement sans tabac dans leurs bureaux, leurs bâtiments et  
78 leurs campus et encourager les membres du personnel et les étudiants à  
79 arrêter de fumer ;
- 80 • soutenir la recherche appliquant l'approche par les facteurs de risque  
81 communs, comme la promotion de la santé bucco-dentaire à travers le sevrage  
82 tabagique pour la prévention des maladies non transmissibles et des maladies  
83 bucco-dentaires, et insistant particulièrement sur le cancer de la bouche.
- 84 Les associations dentaires nationales et leurs organisations membres doivent :
- 85 • encourager les décideurs politiques à sensibiliser le public aux dommages,  
86 notamment sur la santé bucco-dentaire, causés par les produits du tabac par  
87 le biais de publicités et de campagnes ;
- 88 • faire pression sur le gouvernement pour mettre en place les mesures de  
89 contrôle du tabac MPOWER, restreindre les produits de tabac aromatisés et  
90 agir sur les déterminants sociaux de la santé et les comportements liés à la  
91 santé ;
- 92 • diffuser des informations sur des innovations et des activités réussies en  
93 matière de sevrage tabagique au sein du personnel de santé bucco-dentaire et  
94 générale ;
- 95 • encourager les services de santé bucco-dentaire publique à inciter les cabinets  
96 dentaires à participer à des activités de sevrage tabagique et à conseiller les  
97 gouvernements d'inclure les conseils et les traitements de sevrage tabagique  
98 dans la couverture d'assurance maladie publique (p. ex. Caisse nationale de  
99 l'assurance maladie, assurance maladie professionnelle).

100

## 101 **MOTS-CLÉS**

102 tabagisme, sevrage tabagique, professionnels de santé bucco-dentaire, cigarettes  
103 électroniques, inhalateurs électroniques de nicotine, inhalateurs électroniques sans  
104 nicotine, produits de tabac chauffé

105

## 106 **AVERTISSEMENT**

107 Les informations contenues dans cette déclaration de principe se fondent sur les  
108 meilleures preuves scientifiques actuellement disponibles. Elles peuvent être  
109 interprétées pour tenir compte des sensibilités culturelles et des contraintes  
110 socioéconomiques prévalentes.

111

## 112 **RÉFÉRENCES**

113

- 114 1. Guidelines for implementation of Article 14 of the WHO FCTC. Geneva,  
115 World Health Organization, 2010. Seventh plenary meeting. Available from:  
116 [https://www.who.int/fctc/guidelines/adopted/article\\_14/en/](https://www.who.int/fctc/guidelines/adopted/article_14/en/)
- 117 2. World Health Organisation. WHO monograph on tobacco cessation and oral  
118 health integration; 2017. Available from:  
119 <https://www.who.int/publications/i/item/who-monograph-on-tobacco-cessation-and-oral-health-integration>
- 120

- 121  
122  
123  
124  
125  
126  
127  
128  
129  
130  
131  
132  
133  
134  
135  
136  
137  
138  
139
3. Attar-Zadeh D, Baxter N, Bobak A, Cheeseman H. Inc; 2019. PCRS Pragmatic guides for clinicians diagnosis and management of tobacco dependency [Internet]. Available from: [https://www.pcrs-uk.org/sites/pcrs-uk.org/files/tobacco\\_dependency\\_pragmatic\\_guide\\_2.pdf](https://www.pcrs-uk.org/sites/pcrs-uk.org/files/tobacco_dependency_pragmatic_guide_2.pdf) [Accessed 21 July 2021]
  4. World Health Organisation. Electronic Nicotine Delivery Systems and Electronic Non-Nicotine Delivery Systems (ENDS/ENNDS), World Health Organization statement; 2016. Appendices to WHO report (FCTC/COP/7/11). Available from: [https://www.who.int/publications/m/item/electronic-nicotine-delivery-systems-and-electronic-non-nicotine-delivery-systems-\(ends-ennds\)](https://www.who.int/publications/m/item/electronic-nicotine-delivery-systems-and-electronic-non-nicotine-delivery-systems-(ends-ennds))
  5. World Health Organization. Heated tobacco products (HTPs) information sheet; 2018. Available from: [https://apps.who.int/tobacco/publications/prod\\_regulation/heated-tobacco-products/en/index.html](https://apps.who.int/tobacco/publications/prod_regulation/heated-tobacco-products/en/index.html)
  6. World Health Organisation. WHO report on the global tobacco epidemic 2021: addressing new and emerging products; 2021. Available from: <https://www.who.int/teams/health-promotion/tobacco-control/global-tobacco-report-2021>